

Présentation du moulin de Lespinasse



La petite histoire :

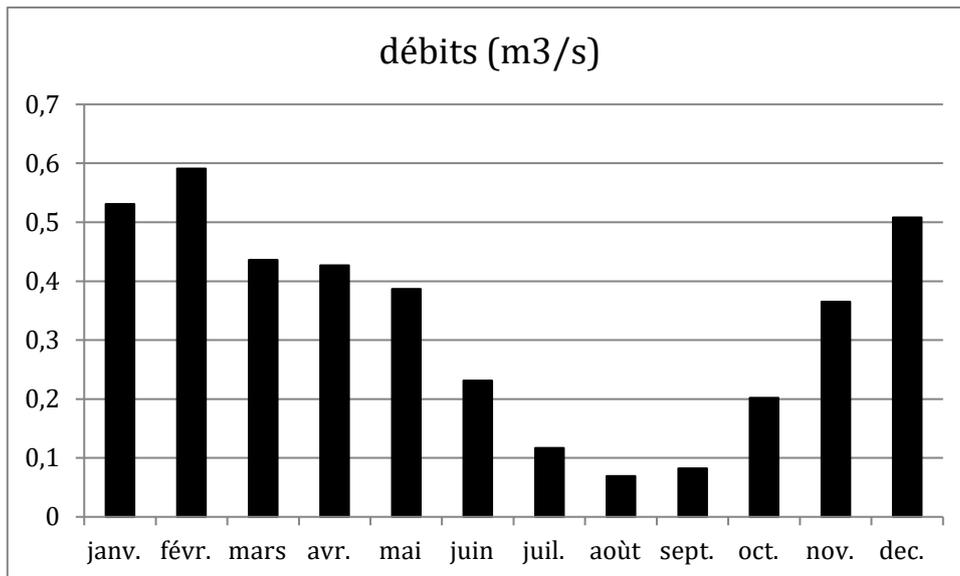
L'existence du moulin de Lespinasse est antérieure au 29 mars 1600, date de signature d'un bail emphytéotique qui pris fin le 2 novembre 1760, lorsqu'un nouveau bail emphytéotique perpétuel a été concédé à Antoine Bailly. On ne saura jamais si le moulin existait avant car la ville de Lespinasse située à proximité immédiate et dont il ne reste que le donjon, a été détruite vers 1590 durant les guerres de religions, avec les archives.



Antoine Bailly acheta finalement le moulin à Pierre Terray de Rosière, Seigneur de Lespinasse, le 23 novembre 1769, probablement parce qu'il avait besoin d'argent. De ce fait, le moulin, qui figure également sur les cartes de Cassini, dispose d'un droit d'eau « fondé en titre », complété par un règlement d'eau qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 19 mai 1860. L'origine de cet arrêté préfectoral provient de conflits pour l'usage de l'eau. Il existait à l'époque une féculerie au moulin du Sarrot, situé en amont à 2 km, si bien que l'eau contenait des éléments fertilisants. Les exploitants agricoles utilisaient des barrages pour faire monter l'eau et irriguer leurs parcelles, occasionnant du même coup une baisse de débit préjudiciable au fonctionnement du moulin. L'arrêté préfectoral définit la liste des barrages autorisés sur la commune de St Forgeux et les hauteurs d'eau à ne pas dépasser. Il est par ailleurs précisé que le prélèvement d'eau ne peut se faire que du samedi couché du soleil au dimanche levé du soleil, du 15 juillet au 15 octobre.

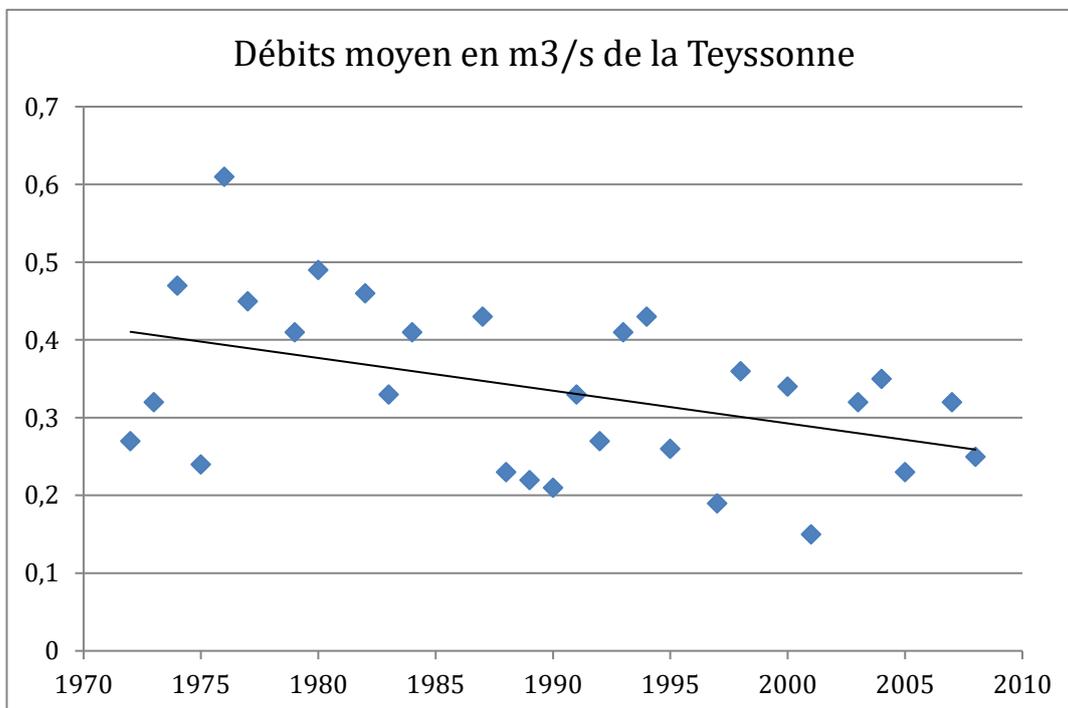
Le moulin s'est transmis de père en fils jusqu'en 1952, date à laquelle il a été cédé à Gabriel Périchon, neveu de Claude-Marie Bailly, fils de Cécile Bailly – Périchon, grand-mère de Marie-Thérèse Périchon – Cadet, mon épouse, propriétaire actuelle par héritage. Aucune des deux filles de Gabriel Périchon n'ayant épousé un meunier, le moulin a cessé son activité, lorsque G. Périchon a pris sa retraite en 1988, mais le contingent n'a pas été vendu et par conséquent, il n'a pas été désarmé. Ce moulin faisait très peu de farine panifiable, le contingent n'est que de 2673 Qx, mais il produisait de la farine à la demande pour les élevages de Charolais environnants.

La Teyssonne qui alimente le moulin est une petite rivière de 30 km seulement. Elle prend sa source dans les monts de la Madeleine à Saint-Bonnet-des-Quarts. Elle traverse le bassin de Roanne par Saint-Forgeux-Lespinasse, puis passe à La Bénisson-Dieu et atteint la rive gauche de la Loire.



Grace à la station hydrologique de Changy (<http://www.hydro.eaufrance.fr/>), on constate que le débit inter annuel moyen mensuel est plutôt faible, notamment en étiage. Il n'est pas rare qu'au niveau du moulin de Lespinasse, la rivière cesse totalement de couler en été.

Grâce à la base de données, il est également possible d'étudier l'évolution du débit moyen de la Teyssonne au cours des 40 dernières années. On constate sur le graphique ci-dessous que la rivière a perdu 25% de son débit moyen durant cette période.



Un véritable drame pour le dernier meunier qui dû s'équiper de moteurs électriques d'appoint très énergivores et budgétivore, rendant impossible la vente du fond pour la poursuite de l'activité de mouture.

Il s'agit d'un résultat inquiétant. A ce rythme, il ne devrait plus y avoir d'eau dans la Teyssonne en 2074 ! Sur les documents de l'ex- SYMITES (Syndicat mixte des eaux de la Teyssonne), on peut lire ceci : « *Concernant le syndicat de la Teyssonne, 92 % de l'eau prélevée provient des prises en rivière, soit 435 000 m³ en 2002. Cette forte proportion d'eaux superficielles utilisées pour l'alimentation en eau potable ainsi que les risques de pollutions et les aléas climatiques rendent cette ressource relativement vulnérable.* » Autrement dit, notre eau est presque totalement bue par les populations des communes rattachées au Syndicat !

Sans être un expert, il me semble que cette baisse rapide du débit a forcément un impact beaucoup plus grand sur la circulation des poissons, que les retenues des moulins présentes, la plupart du temps, depuis des centaines d'années. D'ailleurs, si on en juge par les témoignages de nos anciens ou de nos écrivains, on a plutôt l'impression que l'abondance des poissons dans nos rivières a régressé parallèlement au nombre de moulins ! Pensez que chez nous, des « 500 moulins entre Besbre et Loire » recensés par Jean Canard, il n'en reste probablement qu'une grosse poignée ! Mais les seuils sont là avec tout leur potentiel.

Quels sont les atouts du Moulin de Lespinasse :

La machinerie a été modernisée en 1923, deux des 3 meules ont été remplacées par des broyeurs fabriqués à Dole par les établissements Lacroix. La dernière meule a été remplacée par un broyeur à marteau en 1974 car il n'était plus possible de la tailler sans couper les cerclages (voir photo).



Dans le moulin, toutes les structures sont en bois et tout est en place, prêt à fonctionner immédiatement. L'atout majeur réside, à mon avis, dans le « chant » du moulin quand il tourne. Comme toutes les machines s'enclenchent manuellement en poussant la courroie sur la poulie correspondante, on peut faire tourner le moulin « à vide », c'est-à-dire les axes portant les poulies et les courroies. Tout l'édifice se met à vibrer au rythme des agrafes des courroies maîtresses. A l'époque des bruits synthétiques, cette musique apparaît tout simplement extraordinaire.



L'ancienne roue



Broyeurs



Nettoyage



Bluterie

L'alternotherme :

Les caractéristiques de la rivière permettent de comprendre les choix techniques qui ont été faits d'une part en 1967, pour l'installation de la turbine et pour le choix du nouvel usage :

- Le moulin est équipé d'une turbine Ossberger qui conserve un bon rendement avec des débits et une hauteur de chute faible. Dans le cas du moulin de Lespinasse, le débit moyen de la Teyssonne est de 330 L/s et la hauteur de chute n'est que de 3,4 m. Produire de l'électricité requiert un débit relativement régulier et constant sur l'année. Dans notre cas, il serait impossible de produire de l'électricité de mai à octobre, ce qui rend ce projet peu attractif.
- En revanche, on voit sur le graphique que les débits les plus importants correspondent aux mois les plus froids, de novembre à avril. Le rendement maximum pour la turbine est obtenu durant cette période. Par ailleurs, chauffer de l'eau avec des résistances ne nécessite pas de système de régulation sophistiqué. Si le courant produit n'atteint pas le bon voltage, cela n'a pas de conséquence sur la résistance qui chauffe simplement moins fort. Cela représente une économie substantielle par rapport à la production d'électricité commerciale. De ce fait, on pourrait même chauffer un peu si nécessaire entre juin et octobre, s'il y a de l'eau.
- Naturellement, ce chauffage écologique sera couplé avec le chauffage au gaz existant, si jamais, pour des raisons climatiques, le débit serait momentanément insuffisant en hiver.



La turbine rénovée